

Compte-Rendu

De la réunion CSE de mai 2024

ACQUISITION DE LA SOCIETE SANOIA

L'avis rendu par les élus du CSE est le suivant :

« Le CSE est consulté ce jour sur l'acquisition d'une société de 13 salariés intervenant dans le secteur de la santé pour un montant de 1,7 million d'euros.

Le groupe astek se place résolument dans une stratégie de croissance tous azimuts et à marche forcée. En témoigne ce projet soumis au CSE dans un calendrier extrêmement serré, ne laissant que peu de place à l'étude précise du nouveau marché visé par cette opportunité, ni aux conséquences sur le personnel concerné par cette opération.

La direction a présenté ce projet au CSE le 15 mai 2024 en lui faisant part de la nécessité d'obtenir son avis en séance afin de ne pas compromettre les chances du groupe de réaliser l'opération, en ajoutant à son argumentation que le coût de l'opération est faible au regard du patrimoine du groupe et que le risque est donc financièrement modéré en cas d'échec. Achète-t-on aujourd'hui des sociétés comme des biens de consommation courants ? Ce n'est en tout cas pas l'avis du CSE qui a souhaité prendre un minimum de temps pour que chacun de ses membres puisse prendre connaissance des informations disponibles avant de rendre un avis.

D'après les informations recueillies par le CSE, la société SANOIA semble avoir un positionnement et une expertise favorables au maintien voire au développement de son activité dans un secteur qui est lui-même en expansion. En ce sens, le projet présenté par la direction apparaît comme une opportunité intéressante pour notre groupe.

Concernant les aspects sociaux du projet, la direction garantit que le personnel actuel de SANOIA ne subira aucun changement à la suite de l'opération. Les dirigeants actuels ne devraient pas quitter l'entreprise. Le CSE prend acte de cet engagement.

L'acquisition peut offrir un débouché en termes de missions pour certains salariés de l'UES, notamment ceux de la société I&TM Stats.

La valeur de cette société tient en majeure partie à son niveau d'expertise dans un domaine particulièrement pointu sur lequel le groupe astek n'est pas ou peu positionné. S'il s'avérait que, comme lors de précédentes acquisitions, une grande partie du personnel soit insatisfaite de son intégration et quitte l'entreprise, l'opération d'acquisition se solderait par un échec à la fois sur le plan social et sur le plan financier.

Sachant que ce projet entraîne une nouvelle fois le groupe dans un accroissement de son endettement, dont l'ensemble des salariés sera redevable, le CSE recommande à la direction une extrême vigilance quant à l'autonomie dont cette entreprise doit continuer à disposer.

Cette motion vaut pour avis. »

FUSION DE LA SOCIETE INEAT SOLUTION AU PROFIT DE LA SOCIETE (GROUPE) ASTEK

La déclaration rendu par les élus du CSE est la suivante :

« La direction consulte ce jour le CSE pour un projet de simplification juridique en supprimant la société INEAT SOLUTION, société sans salarié, et en rattachant ses filiales au groupe Astek. La société présente un bilan de 25 M€.

Le CSE constate l'absence de fourniture des éléments nécessaires qui lui permettrait de rendre un avis éclairé sur l'opération tels que les comptes de filiales, les impacts financiers notamment au niveau de la participation des salariés.

Si le CSE est favorable à une simplification, il s'estime insuffisamment informé, et ne peut rendre un avis éclairé. »

NOTE DE LA REDACTION : LA SOCIETE INEAT SOLUTION EST UNE FILIALE DETENUE A 100% PAR LA SOCIETE (GROUPE) ASTEK.

FAIRE QUE LES SALARIES AIENT UNE MEILLEURE VIE DANS L'ENTREPRISE

CONSULTATION SUR LA POLITIQUE SOCIALE 2023 DES SOCIÉTÉS DE L'UES (GROUPE) ASTEK

La direction présente succinctement quelques chiffres issus du bilan social de l'entreprise (NOTE DE LA REDACTION : TOUT SALARIE PEUT DEMANDER A AVOIR ACCES AU BILAN SOCIAL).

FO regrette une présentation de chiffres sans aucune analyse fine de la direction sur les départs, la formation, les rémunérations.

FO note que :

- Les entrées (au nombre de 1 838) ont baissé de 2,2% par rapport 2022 et les sorties (au nombre de 1 421) ont augmenté de 42,50% réduisant considérablement la progression des effectifs ;
- 53% de salariés qui partent ont moins de 30 ans ;
- L'ancienneté moyenne reste stable à 3 ans.

FO est favorable à ce que le CSE recourt à un cabinet d'expertise indépendant afin de réaliser des analyses plus précises et détaillées des entrées, des sorties, des salaires, de la formation et à la réalisation d'une synthèse à l'attention des salariés.

NOTE DE LA REDACTION : CHAQUE ANNEE, LE CSE EST CONSULTE POUR DONNER SON AVIS SUR LA POLITIQUE SOCIALE MENEÉ PAR L'ENTREPRISE SUR L'ANNEE PRECEDENTE.

CONSULTATION SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE 2023 DES SOCIÉTÉS DE L'UES (GROUPE) ASTEK

La directrice administrative et financière présente une synthèse de la situation économique et financière du groupe au 31 décembre 2023 dont les résultats économiques, les 10 principaux clients au niveau monde et au niveau de l'UES.

FO est favorable à ce que le CSE recourt à un cabinet d'expertise indépendant afin de réaliser des analyses détaillées de la situation économique et financières pour les sociétés de l'UES et à la réalisation d'une synthèse à l'attention des salariés.

NOTE DE LA REDACTION : CHAQUE ANNEE, LE CSE EST CONSULTE POUR DONNER SON AVIS SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'ENTREPRISE SUR L'ANNEE PRECEDENTE.

LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Echirolles - Montbonnot

La direction envisage de rapprocher les équipes ASTEK (Echirolles) et EMISYS (Montbonnot) à Montbonnot. **FO** alerte la direction sur les difficultés d'accès en transport en commun d'un site à Montbonnot.

Colomiers - Toulouse

La direction envisage de prendre de nouveaux locaux à Colomiers (différents de ceux actuels) fin 2024 pour « accompagner la croissance » et rapprocher les équipes ASTEK (Colomiers) et EMISYS (Toulouse).

Pérols

A la suite de la perte du CDS Orange, les locaux actuels, la plupart du temps vide, ne sont plus adaptés. La direction envisage de prendre de nouveaux locaux plus petits.

ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION AUPRES DES SALARIES

Sous l'impulsion de **FO**, le CSE réfléchit à l'organisation annuelle de réunions d'information auprès des salariés (réunions au cours desquelles des informations sur l'entreprise et sur les droits des salariés seront présentés).